

FORMATION ALCANDRE

VOS FORMATIONS SUR MESURE

pour Cadres dirigeants, Cadres et Managers

Accompagnement individuel ou collectif

Date d'actualisation : JUIN 2026

Informations mises à disposition en accès libre sur le site internet du cabinet Alcandre :
<https://alcandre.com/formation-en-ateliers-individuels-et-collectifs/>

Le présent document formalise les modalités mises en œuvre par ALCANDRE afin de garantir une information claire, accessible et actualisée des publics avant leur inscription à une action de formation.

ALCANDRE veille à ce que toute personne susceptible de suivre une formation dispose, en amont de son inscription, des informations nécessaires lui permettant d'identifier la prestation proposée, d'en comprendre les objectifs, les modalités et les conditions de réalisation, et de vérifier son adéquation avec ses besoins professionnels.

Avant toute inscription, ALCANDRE communique au futur bénéficiaire ou à l'entreprise cliente les informations relatives à la formation envisagée.

Selon la nature de l'action, ces informations comprennent :

- ✚ l'intitulé de la formation ;
- ✚ la présentation et la finalité de la formation ;
- ✚ les objectifs pédagogiques et les compétences visées ;
- ✚ le public concerné ;
- ✚ les éventuels prérequis nécessaires ;
- ✚ la durée de la formation ;
- ✚ les dates ou périodes prévisionnelles de réalisation ;
- ✚ les modalités et délais d'accès à la formation ;
- ✚ les modalités pédagogiques et d'organisation ;
- ✚ les modalités d'évaluation des acquis et des compétences ;
- ✚ les conditions de réalisation de la formation : présentiel, distanciel ou modalités mixtes ;
- ✚ les moyens pédagogiques et techniques mobilisés ;
- ✚ les modalités d'accompagnement et de suivi des participants ;
- ✚ les conditions tarifaires ;
- ✚ les coordonnées permettant d'obtenir des informations complémentaires ou de formuler une demande d'inscription.
- ✚ Lorsque cela est pertinent, les informations sont également précisées concernant les modalités de prise en compte des situations particulières, notamment en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Adaptation de l'information aux publics d'ALCANDRE :

ALCANDRE intervient principalement auprès de professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement, de management ou de direction. L'INFORMATION DELIVREE TIEN COMPTE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL DES BENEFICIAIRES et précise notamment :

- ✚ les problématiques managériales ou professionnelles auxquelles la formation répond ;
- ✚ les compétences professionnelles développées ;

Recrutement - Executive Search - Management de Transition

Executive Outplacement - Executive Bilan de carrière - Accompagnement de C-Levels et CEO (Mentoring, Coaching)

Prestataire de formation (réf. 11 92 21460 92), certifié Qualiopi 5-0616 pour les actions de Formation et de Bilan de compétences

ALCANDRE - 104, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison - France

Tel: +33 (0)1 47 08 09 12 - www.alcandre.com - SARL au capital de 38000 Euros - RCS Nanterre 512 857 053

- ✚ les situations de travail auxquelles les acquis peuvent être transférés ;
- ✚ le niveau de responsabilité auquel la formation est destinée ;
- ✚ les éventuels prérequis ou expériences professionnelles nécessaires ;
- ✚ les modalités permettant de favoriser la mise en pratique des acquis.

Lorsque la formation est réalisée à la demande d'une entreprise, ALCANDRE peut également échanger avec le commanditaire afin d'identifier le contexte, les objectifs opérationnels et les besoins spécifiques des participants.

1. PREREQUIS

Les formations s'adressent prioritairement aux CADRES, CADRES DIRIGEANTS ET MANAGERS, ou aux professionnels exerçant ou souhaitant exercer des fonctions comportant des responsabilités d'encadrement, de management ou de direction.

Selon la formation concernée, une expérience professionnelle ou l'exercice de responsabilités managériales peut être recommandé afin de faciliter la mise en pratique des apports de la formation. Les éventuels prérequis spécifiques sont précisés dans le programme de chaque formation.

2. OBJECTIFS

Les actions de formation proposées par Alcandre ont pour objectif de permettre aux cadres, cadres dirigeants et managers de DEVELOPPER LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES, de RENFORCER LEUR EFFICACITE DANS L'EXERCICE DE LEURS RESPONSABILITES et de MOBILISER DES METHODES DIRECTEMENT TRANSPOSABLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.

À l'issue de la formation, le participant sera notamment en mesure de :

- ✚ ANALYSER les situations professionnelles rencontrées dans l'exercice de ses responsabilités ;
- ✚ IDENTIFIER les enjeux, difficultés et leviers d'action liés à son contexte professionnel ;
- ✚ MOBILISER des méthodes, outils et pratiques adaptés à ses fonctions ;
- ✚ DEVELOPPER sa capacité à prendre des décisions et à agir de manière adaptée aux situations rencontrées ;
- ✚ ADAPTER sa posture professionnelle et managériale en fonction des interlocuteurs et des situations ;
- ✚ COMMUNIQUER de manière claire, structurée et efficace avec ses collaborateurs, pairs et partenaires ;
- ✚ METTRE EN PRATIQUE les acquis de la formation dans son environnement professionnel ;
- ✚ ÉVALUER les effets des actions mises en œuvre et identifier les axes d'amélioration.

Les objectifs sont précisés et adaptés pour chaque action de formation en fonction du public visé, des besoins identifiés et des compétences professionnelles à développer.

3. DUREE

Les actions de formation proposées par ALCANDRE sont toutes conçues sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques du bénéficiaire, du commanditaire et au contexte professionnel concerné.

La durée de chaque action de formation est donc définie en fonction des objectifs pédagogiques, des compétences à développer, du niveau initial des participants, du contenu à traiter et des modalités pédagogiques retenues.

La durée peut ainsi varier selon la nature et l'ampleur du besoin identifié.

Avant toute contractualisation, ALCANDRE précise au bénéficiaire ou au commanditaire :

- ✚ la durée totale de la formation ;
- ✚ le nombre de séances ou de journées prévues, le cas échéant ;
- ✚ la durée de chaque séquence ou session ;
- ✚ les dates ou périodes prévisionnelles de réalisation ;
- ✚ les modalités de réalisation : présentiel, distanciel ou mixte.

La durée définitive est formalisée dans les documents contractuels et/ou dans le programme de formation remis avant le démarrage de l'action. Cette organisation permet à ALCANDRE de proposer un parcours individualisé et cohérent avec les besoins professionnels des cadres, cadres dirigeants et managers accompagnés.

4. MODALITES ET DELAI D'ACCES

Les formations ALCANDRE sont accessibles après analyse du besoin et validation de l'adéquation entre les objectifs de la formation et les besoins du bénéficiaire ou de l'entreprise.

L'accès à la formation s'effectue selon les étapes suivantes :

- ✚ Prise de contact et échange initial ;
- ✚ Analyse des besoins et objectifs ;
- ✚ Définition du parcours de formation sur mesure ;
- ✚ Validation des modalités, dates et durée ;
- ✚ Formalisation de l'inscription par devis et/ou convention de formation ;
- ✚ Transmission des informations pratiques avant le démarrage.

Délai d'accès : il est défini en fonction des disponibilités du bénéficiaire, du formateur et des contraintes du projet de formation, mais il n'est jamais supérieur à 1 mois.

5. TARIF

Les tarifs des actions de formation ALCANDRE sont établis sur mesure, en fonction du besoin identifié, des objectifs, de la durée, du nombre de participants et des modalités de réalisation.

Le tarif applicable est précisé dans le devis transmis au client avant la contractualisation de la formation.

6. CONTACT

Olivier Grootenboer, fondateur et dirigeant du cabinet ALCANDRE : 06 88 39 37 39 / ojg@alcandre.com

7. METHODES MOBILISEES

Les formations ALCANDRE reposent sur des méthodes pédagogiques actives, participatives et adaptées aux situations professionnelles des participants.

Selon les objectifs et le format de la formation, peuvent notamment être mobilisés :

- ✚ Apports théoriques et méthodologiques ;
- ✚ Échanges et analyse des pratiques professionnelles ;
- ✚ Études de cas et mises en situation ;

Recrutement - Executive Search - Management de Transition

Executive Outplacement - Executive Bilan de carrière - Accompagnement de C-Levels et CEO (Mentoring, Coaching)

Prestataire de formation (réf. 11 92 21460 92), **certifié Qualiopi 5-0616 pour les actions de Formation et de Bilan de compétences**

ALCANDRE - 104, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison - France

Tel: +33 (0)1 47 08 09 12 - www.alcandre.com - SARL au capital de 38000 Euros - RCS Nanterre 512 857 053

- ✚ Exercices pratiques et jeux de rôle ;
- ✚ Réflexion individuelle et collective ;
- ✚ Analyse de situations réelles rencontrées par les participants ;
- ✚ Débriefings et feedbacks personnalisés ;
- ✚ Élaboration de plans d'action directement transposables en situation professionnelle.

Les méthodes sont adaptées sur mesure au profil des participants, à leurs besoins, à leur niveau d'expérience et aux objectifs définis avec le commanditaire.

8. METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des acquis est définie et mise en œuvre SUR MESURE, en fonction des objectifs propres à chaque action de formation et des compétences visées.

Les modalités d'évaluation sont précisées dans le programme ou les documents contractuels de chaque action de formation.

Dans tous les cas, ALCANDRE met en œuvre :

- ✚ UNE AUTO-EVALUATION A CHAUD DU BENEFICIAIRE, sous la forme d'une grille d'auto-évaluation élaborée en fonction des objectifs spécifiques de la formation, permettant au participant d'apprécier les acquis et l'atteinte des objectifs ;
- ✚ UNE EVALUATION DU BENEFICIAIRE PAR ALCANDRE, permettant au formateur d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des compétences travaillées au cours de la formation ;
- ✚ UNE EVALUATION DE SATISFACTION, réalisée à l'issue de la formation, afin de recueillir le retour du bénéficiaire sur la formation et d'identifier les éventuels axes d'amélioration.

Selon la nature de l'action et les objectifs poursuivis, l'évaluation des acquis peut notamment s'appuyer sur :

- ✚ des évaluations des connaissances ou compétences en début et/ou en fin de formation ;
- ✚ des exercices pratiques et mises en situation ;
- ✚ des études de cas ;
- ✚ des questionnaires ou quiz ;
- ✚ l'analyse des productions réalisées pendant la formation ;
- ✚ l'observation du participant et les échanges avec le formateur ;
- ✚ l'analyse de la capacité du bénéficiaire à mobiliser les acquis dans des situations professionnelles.

Les résultats des évaluations permettent, le cas échéant, d'identifier les besoins complémentaires du bénéficiaire et les éventuels axes de progression.

9. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux d'ALCANDRE sont ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR).

Cette information est disponible sur notre site internet.

<https://alcandre.com/formation-en-ateliers-individuels-et-collectifs/>

ALCANDRE veille à garantir des conditions d'accueil et de formation adaptées aux personnes en situation de handicap et peut étudier, en amont de la formation, les éventuels besoins spécifiques du bénéficiaire.